



## Pension alimentaire non versée

Par **velau**, le **08/05/2008** à **16:08**

Bonjour,

Depuis que j'ai demandé à mon ex-mari de revaloriser la pension alimentaire comme normalement cela doit être fait tous les ans (indice du coût de la vie ...), il m'a dans un premier temps demandé des factures que je ne lui ai pas fournies. La pension n'avait pas été revalorisée depuis des années, notre divorce datant de 1995. (400 euros pour deux enfants de 17 ans)

Aujourd'hui, il ne verse plus du tout de pension. Le virement du mois de Mai n'a pas eu lieu. La communication étant totalement impossible directement entre nous, suis-je donc obligée de faire intervenir un avocat ou y a-t-il une autre solution plus rapide et moins honéreuse ? D'avance, merci pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **08/05/2008** à **18:19**

bonsoir, le non paiement de pension alimentaire est un délit puni de 2 ans de prison et de 15000 euros d'amende si vous portez plainte à son encontre, pour récupérer les arriérés il vous reste la procédure de paiement direct en se faisant assister par un huissier de justice, ou encore s'adresser directement muni du jugement à votre caisse d'allocation familiale qui vous fera une avance et vous subrogera dans vos droits vis à vis de votre ex, courage à vous, cordialement